AccueilRevenir à l'accueilCollectionCorrespondance active de Jean-Baptiste André GodinCollectionGodin_Registre de copies de lettres envoyées_CNAM FG 15 (16)ItemJean-Baptiste André Godin à monsieur Rolland, 27 février 1875

Jean-Baptiste André Godin à monsieur Rolland, 27 février 1875

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

3 Fichier(s)

Informations sur le document source

CoteFG 15 (16)
Collation3 p. (41r, 42r, 43v)
Nature du documentCopie à la presse d'un manuscrit
Lieu de conservationBibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers. Paris

Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin à monsieur Rolland, 27 février 1875, Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 21/11/2025 sur la plate-forme EMAN :

https://eman-archives.org/Famililettres/items/show/48356

Informations sur l'édition numérique

ÉditeurÉquipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)
DroitsFamilistère de Guise et Bibliothèque centrale du CNAM; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution – Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Présentation

Auteur·eGodin, Jean-Baptiste André (1817-1888)
Date de rédaction27 février 1875
Lieu de rédaction28, rue des Réservoirs, Versailles (Yvelines)
DestinataireRolland
Lieu de destinationClamecy (Nièvre)

Description

RésuméSur l'acquisition d'une propriété dans le centre de la France. Godin donne à Rolland des compléments d'information sur la propriété qu'il cherche à acquérir : approvisionnement en minerai de fer et en houille ; 50 hectares pour les habitations d'une colonie industrielle, des jardins, des potagers et des vergers ; des prairies pour nourrir les chevaux et les vaches. Il l'informe qu'il ne pourra acheter que sous condition résolutoire afin d'étudier les lieux. Il indique que sa préférence va à une propriété à l'est de Clamecy et qu'il aimerait qu'elle se situe à au moins deux kilomètres de toute population.

- Destinataire : le nom de Rolland est mentionné dans l'index du registre à l'entrée « Rolland » et à l'entrée « Notaires de Nièvre ».
- La lettre est signée : « Godin | Député de l'Aisne | 28 rue des Réservoirs | Versailles ».

Mots-clés

Agriculture, Animaux, Habitations, Industrie, Jardins, Ressources naturelles Lieux cités

- Clamecy (Nièvre)
- Yonne (cours d'eau)

Notice créée par <u>Équipe du projet FamiliLettres</u> Notice créée le 07/07/2023 Dernière modification le 18/09/2023

Mimilles 27 Servicer 4% Mounicia L'intabléeserment d'antier très que je songe a forier dans votre contre a la fonte de jer jusice base. I me faut donc les minerais de ger es & houtle. Essi à la condition de pouvoir faire arriver- are exemple ces maticias premieros indiquesto qu'ast pour unoi vatoriorni Cachat drive propriete. Le voudruis sir teller une colonie industrieble d'une certaine inhortance, et creer pour les ouvriers habitations, jurding, patagers el vergers; il fandrait done environ So hectares convenables pour cette installation is pour l'emplacement de l'établissement; le reste pourrait etro en bois, terres et prairies, here la momentiture des chevaies et taxtout 16. E. Bolland notaire.

des wacher. Mais je vous prie de cemarqueer que, quant à présent se me pourrais ocheter que sous vandition revolutione après un delai è un an au moirs, car is we faut le temps de fait les études sur les lieur pour savoir si l'établissement que je ma propose de fonder peret trouver les éléments que lui sont vicessaires vans la contrée de Bassin de l'Assure et de 120 affluents. C'estan dessees de Clariney, et peut stre à l'est de préférence, que je conçois la situation de certe propriété; mais sans vielure route occasion que peret of Efficien. La proprieté que je voudrais reneontrer devait me permettre de fonder l'établissement à une assis grande distance, soit au moins deus Rilometres, de toute papulation voisine di se désire de grands terrains c'est pour empicher toute installation

de cabanets et autres vien publics étables en vue à recevoir les ouvriers dans le voisinage in V'etoble coverent. He scrait done utile que la colonie feit propriéé. taire des tirrains vardant les voies de communications; c'est sur lout la l'important, et e'est pourquoi la propriété doit avoir une cartaine etendue, afin de pouvoir y être isole des contacts genants et deineralisations l'assurance de mon entière consi deration